



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chômage des travailleurs frontaliers

Question écrite n° 27077

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le système d'indemnisation des travailleurs frontaliers. Les frontaliers cotisent auprès du pays dans lequel ils exercent leur activité tandis que leur indemnisation en période de chômage reste à la charge du pays de résidence. En 2017, la France a ainsi supporté un surcoût de 710 millions d'euros. Les trois-quarts de cette somme sont imputables à la Suisse qui n'entre pas dans le périmètre du projet de coordination des systèmes de sécurité sociale en cours depuis 2016 au niveau européen. Aussi, elle lui demande les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour équilibrer ce déficit de l'assurance chômage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27077

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1604

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)